



# BULLETIN D'INSCRIPTION – URBAINE VTT 2018



Nous participons à la course « L'Urbaine V.T.T » sous notre entière responsabilité. Nous ne pourrions en aucun cas demander un dédommagement aux organisateurs en cas d'accident.

En solo à partir de la catégorie poussin (6 ans).

En équipe à partir de la catégorie Junior (17 ans)

Concurrent(e) 1	Concurrent(e) 2 (optionnel)
NOM : _____ (MAJUSCULE)	NOM : _____ (MAJUSCULE)
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
CLUB : _____	CLUB : _____
N° de licence : _____	N° de licence : _____
Catégorie : _____	Catégorie : _____
E-mail : _____ @ _____	E-mail : _____ @ _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____

## → Pour les non-licenciés :

1. Présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « du cyclisme en compétition » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

2. Pour les mineurs :

J'autorise mon fils, ma fille, \_\_\_\_\_ né (e) le \_\_\_\_\_  
à participer à la course « L'Urbaine V.T.T » qui se déroulera le 1er septembre 2018, sous mon entière responsabilité.

## → Tarifs :

➤ Licenciés FSGT inscrits avant le 29 Août: 5€

➤ Licenciés FSGT inscrits sur place : 8€

➤ Non licenciés : 10€ (avec assurance)

➔ Dans tous les cas : Caution de 5€ pour la plaque de cadre.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_, signature \_\_\_\_\_

Bulletin à envoyer (accompagné du règlement à l'ordre de l'Amicale Cycliste de Thann) à :

**Thierry Mariatte A1, Place du Général De Gaulle - 68120 Richwiller .**

**Date limite de préinscription : 29 août 2018**